



liquidation patrimoine reprise des biens propres

Par **paqui47**, le **13/04/2013** à **00:07**

bonsoir.

Mariés janvier 2011 sous le régime de la communauté sans contrat de mariage, nous avons acheté 3 mois après notre mariage une maison. Mon mari a mis un apport de 37000 € et le reste s'est fait à l'aide d'un prêt commun. Même pas 2 ans après, mon mari décide de divorcer et j'apprends que je n'aurais droit à aucune part sur cette maison car le prix estimé de la maison aujourd'hui moins le crédit restant à rembourser moins l'apport personnel de 37000 € que récupère mon mari eh bien j'aurais droit à 0 €. Est-ce possible de s'être investie pendant 2 ans en ayant payé tout comme mari le crédit puisque nous n'avions qu'un compte commun, en ayant participé pour moitié aux travaux d'embellissements, ma part s'élève aujourd'hui à 0 € puisque la maison n'a pas pris beaucoup de valeur ? Je me dis que c'était bien calculé du fait que j'ai eu droit à un prêt à l'accession sociale du fait de mes revenus et de ma situation familiale avant mariage et mon mari était à la retraite donc j'ai servi de prête nom, lui avec son apport et en reprenant le crédit, il peut garder la maison et moi je pars comme une pauvre malheureuse ?